



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

23 MARS 2022

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0443 920 795**

Nom

(en entier) : **Brion et Charlot**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Marais 2 à 6061 Charleroi**

Objet de l'acte : **Démission- Nomination**

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 7 mars 2022 a acté, à l'unanimité, la démission avec effet immédiat en qualité d'administrateur de monsieur Marc Charlot domicilié rue du chêne 39, à 6530 Thuin.

L'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, de nommer avec effet immédiat pour une durée de six ans en qualité d'administrateur la SRL I-Wood dont le siège est sis rue du chêne 39, à 6530 Thuin, numéro d'entreprise 0781.695.383 qui a désigné comme représentant permanent monsieur Marc Charlot domicilié à la même adresse et qui a accepté.

Sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée, le mandat d'administrateur de la SRL I-Wood sera rémunéré.

Le conseil d'administration s'est immédiatement réuni et a acté à l'unanimité la démission avec effet immédiat de monsieur Marc Charlot en qualité d'administrateur délégué.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur délégué avec effet immédiat et pour une durée de six ans la SRL I-Wood, numéro d'entreprise 0781.695.383 qui a désigné comme représentant permanent monsieur Marc Charlot, qui a accepté.

Sauf décision contraire ultérieure, le mandat d'administrateur délégué sera rémunéré.

Tant l'assemblée générale que le conseil d'administration ont décidé à l'unanimité de donner mandat à la S.R.L. COMPAGNIE FIDUCIAIRE ET DE GESTION, dont le siège est sis avenue Paul Pastur, 359 à 6032 Mont-sur-Marchienne, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0759.412.703, à ses administrateurs ainsi qu'à ses employés, préposés ou mandataires, dont Madame Nathalie Calomme, sans faculté de substitution, afin d'assurer la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions dont question ci-dessus et pour procéder aux éventuelles modifications nécessaires auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises. Dans le cadre de ce mandat, le mandataire est autorisé à signer tout document au nom et pour le compte de la société et/ou de ses administrateurs.

Nathalie Calomme
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).